



Communiqué

Le 1^{er} septembre 2009

En vertu de l'ordonnance n° 124/09 en date du 1^{er} septembre 2009 et par suite d'une audience publique tenue à Altona, la Régie des services publics (la « Régie ») approuve la demande de la Pembina Valley Water Cooperative (PVWC) concernant une révision des tarifs de vente d'eau en gros/en bloc.

Le nouveau tarif de 6,40 \$ par 1 000 gallons impériaux (actuellement de 5,40 \$) entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2009.

En outre, la Régie accorde au conseil d'administration (le « Conseil ») de la PVWC le pouvoir discrétionnaire de mettre en œuvre d'autres hausses tarifaires pouvant atteindre 2 % les 1^{ers} janvier 2011, 2012 et 2013, si le Conseil estime que les hausses sont nécessaires. Le Conseil autorise également les municipalités membres de la PVWC à accroître leur tarification de l'eau au détail afin de refléter la « répercussion » des coûts additionnels entraînés par les hausses tarifaires de la PVWC approuvées par la Régie. Des économies découlant de la réglementation devraient s'ensuivre pour les 18 municipalités membres de la PVWC.

Dans l'ordonnance, la Régie félicite la PVWC pour sa collaboration et son exploitation d'un réseau d'eau régional assurant l'alimentation adéquate en eau potable à des collectivités dont la population globale s'élève à environ 45 000 personnes.

L'ordonnance de la régie n° 124/09 et des renseignements supplémentaires concernant la demande peuvent être consultés sur le site Web de la Régie à : <http://www.pub.gov.mb.ca>.

Régie des services publics
400 – 330, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C4
Téléphone : 204 945-2638
Télécopieur : 204 945-2643
Numéro sans frais : 1 866 854-3698
Courriel : publicutilities@gov.mb.ca